Le prix Dave Reid

***CRITÈRES***

Le prix Dave Reid, auparavant connu comme le prix de l’Innovation des producteurs ALUS Canada, a été créé en 2016 pour reconnaître les producteurs participants qui excellent dans la conservation de l’environnement et qui ont innové en créant des services écologiques d’exception sur leurs terres au moyen du programme ALUS. Ce prix permet de reconnaître la contribution dans les domaines de la conservation, de la gestion de projet, de la sensibilisation environnementale, du réseautage et de l’intendance d’exploitation agricole.

Critères d’admissibilité

1. Les candidats doivent être des producteurs participants d’ALUS qui ont fait montre d’innovation quant à la production de services écosystémiques sur leurs terres, par l’entremise du programme ALUS.
2. Les candidats doivent s’engager auprès d’ALUS en tant que producteurs participants et peuvent aussi siéger sur leur comité consultatif de partenariat (CPP) ALUS
3. Les candidats doivent être d’excellents ambassadeurs du programme ALUS, que ce soit en organisant des visites sur leur ferme pour présenter leurs projets ALUS, ou en suscitant l’engagement de nouveaux participants.
4. Les candidats doivent avoir fait de la production agricole un mode de vie, et faire preuve d’une compréhension exceptionnelle de l’intendance des terres agricoles.
5. Les candidats doivent s’impliquer auprès de comités ou organismes locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux afin de prôner des projets d’intendance novateurs visant à contribuer à l’amélioration de notre écologie locale, régionale ou nationale.
6. Les candidats doivent œuvrer pour renforcer la sensibilisation envers l’intendance de la terre auprès des jeunes, des propriétaires terriens et du grand public en agissant notamment comme défenseurs, mentors, enseignants, collecteurs de fonds, ou par d’autres moyens.

Processus de sélection

1. L’équipe d’ALUS demandera à son réseau de coordonnateurs ALUS et à ses partenaires de soumettre des noms de candidats admissibles.
2. Toutes les soumissions de candidatures doivent être réalisées en remplissant le formulaire de mise en candidature ci-joint.
3. Cette année, la date limite est le : **vendredi 20 mai 2022, 17 h HNE**
   1. Pour être pris en considération, les dossiers de candidature complets doivent être reçus par courriel ou par la poste avant cette date butoir.
4. Le gagnant du prix sera déterminé par le comité de sélection.
5. Les gagnants seront informés par écrit par ALUS.
6. Le prix sera remis par un représentant d'ALUS ou de la fondation de la famille Weston lors d'une remise de prix ultérieure. Le type d’événement et l’endroit où il sera tenu sont sujets à changement d’année en année selon le gagnant du prix, les partenaires qui l’ont mis en candidature et d’autres facteurs externes. Plus de détails seront fournis dans les mois suivant la clôture de la mise en candidature.
   1. En 2022, ALUS et la fondation de la famille Weston espèrent pouvoir remettre les prix lors d'un événement en personne pour célébrer les réalisations du ou des lauréats. Cependant, en raison des préoccupations actuelles en matière de santé publique concernant la COVID-19 et ses variants, cet événement pourrait ne pas avoir lieu.

*La forme masculine employée dans ce texte a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes. Le générique masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.*